

Préfecture du Val de Marne

La préfecture du Val-de-Marne représente les services de l'État dans le département.

Plusieurs missions essentielles y sont assurées :

Veiller au maintien de l'ordre public et à la sécurité des personnes et des biens ; Permettre l'exercice des droits et des libertés des citoyens ; Contrôler la légalité des actes des collectivités locales ; Mettre en œuvre et coordonner à l'échelon local les politiques du Gouvernement : emploi, cohésion sociale, aménagement du territoire, développement économique, environnement... ; Gérer et répartir les dotations et subventions de l'État à l'échelon local.

Accueil		
Accueil général	01 49 56 60 00 Enquête satisfaction accueil général et point d'accueil numérique	Sur rendez-vous ou sur invitation uniquement 21-29 avenue du général de Gaulle 94000 Créteil Registre d'accessibilité
Point d'accueil numérique		Sur rendez-vous uniquement Du lundi au vendredi de 9h à 11h40 et de 13h à 16h
Permis de conduire	Numéro unique : 34 00	
Suspensions-annulations de permis de conduire	Par mail : pref-suspensions-annulations@val-de-marne.gouv.fr	
Activités réglementées - VTC	au 01 49 56 62 82 mardi de 10h00 à 11h30	
Immatriculation des véhicules	Numéro unique : 34 00	
Cni-passeports	01 49 56 60 00 mardi et jeudi de 9h30 à 11h30. pref-cni-passeports@val-de-marne.gouv.fr	
Accueil et séjour des étrangers		Uniquement sur rendez-vous ou convocation (renouvellement de titre) > page séjour des étrangers
Opérations funéraires	Par mail : pref-regl-gen@val-de-marne.gouv.fr	